

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU VAL D'OISE

**Relevé de décisions de la séance
du 14 avril 2016**

1) Ordre du jour

Mme ELOY au nom de la FNEC-FP-FO donne lecture d'une déclaration préliminaire. Elle figure en annexe.

M. FRADIN présente le nouveau médecin de prévention, le docteur BOUHAFS en poste depuis le 1^{er} avril 2016. Il énonce la répartition des fonctions entre les deux médecins. Il précise que le docteur BAUDESSON s'occupera prioritairement des enseignants du 1^{er} degré et le docteur BOUHAFS de ceux du 2nd degré.

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour modifié.

2) Approbation du compte-rendu du CHSCTSD du 5 novembre 2015 ;

Le compte-rendu du CHSCTSD du 5 novembre 2015 modifié est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du relevé de conclusions à l'unanimité ;

Le relevé de conclusions du CHSCTSD du 5 novembre 2015 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

M.HUBAC présente ses excuses pour la modification du calendrier des réunions et des visites du CHSCTSD, et explique ces modifications par l'urgence de certaines réunions.

4) Bilan de visite du lycée Jean Jacques Rousseau de Sarcelles

Le CHSCTSD constate que le but de la visite n'a pas été atteint et regrette l'absence d'une véritable rencontre avec les personnels. Il est préconisé de rencontrer lors des prochaines visites un panel plus étendu de personnels, afin de tirer un meilleur bilan de la situation de l'établissement.

Il est rappelé que le document du bilan de la visite doit être explicite afin d'être exploité si nécessaire dans le futur. De même, tout doit être explicité, pour une meilleure compréhension du retour qui sera fait à l'établissement.

Le CHSCTSD suggère d'ajouter au courrier envoyé au chef d'établissement une affiche à diffuser signalant la visite du CHSCTSD, et invitant les personnels à se signaler pour des entretiens avec le CHSCTSD. Il suggère aussi de mettre en place un groupe de travail inter-CHSCTSD pour partager les expériences sur les visites.

Monsieur le secrétaire général suggère de rencontrer le Chef d'établissement afin de lui remettre le bilan. Monsieur le président de séance propose de prévoir une date pour recevoir le chef d'établissement, avec certains membres du CHSCTSD et avoir un temps d'échange avec lui.

- Visite de l'école maternelle d'Orgemont du 1^{er} décembre 2015 par la délégation du CHSCTA:

Le but de la visite était d'apprendre du « terrain » et d'observer le travail réel sur la problématique des TMS à l'école maternelle. Un groupe de travail académique sur les TMS a été constitué à l'issue de la visite avec pour objectif de rédiger un guide de bonne pratique du mobilier pour les écoles maternelles. De même, les membres de la délégation académique ont constaté la nécessité d'adapter le mobilier des écoles et de revoir l'ergonomie des bâtiments neufs.

Il a été constaté une méconnaissance de la part du directeur quant à l'existence de documents types (registre, DUER...) sur les sites académiques. Le conseiller de prévention académique rappelle que les membres du CHSCTA souhaitent disposer d'un espace collaboratif afin de mutualiser les comptes rendus des visites. Il informe que chaque secrétaire et président de CHSCT disposeront d'un accès à cet espace.

5) Bilan ISST :

Présentant son rapport d'activité pour l'année 2014-2015, l'ISST précise qu'il s'agit d'une photographie à un moment donné sur les observations qu'il a pu faire. Il souligne également qu'il s'agit d'un résumé d'un rapport destiné à l'IGAENR. Enfin, il signale qu'il a la charge de 3952 établissements.

- Sur le nombre des assistants de prévention dans les EPLE :

Il signale qu'il ne dispose pas de statistiques. En règle générale, les établissements n'ont pas d'assistant de prévention actif. Pour les circonscriptions, le Val d'Oise assure la formation d'un assistant dans chaque circonscription, soit 25 au total.

- Nombre d'inspections : 16 ont été menées en 2015. Des visites circonstanciées ont été faites à la demande des établissements.

- S'agissant de la mise en place d'un registre santé et sécurité au travail :

Il précise que des registres santé et sécurité au travail ont été mis en place dans les établissements, services ou sites administratifs visités. Néanmoins, il constate à la fois, une absence de signalisation du registre et également une absence d'informations sur son rôle lorsqu'il existe.

- Sur l'affichage des acteurs locaux en matière de santé et sécurité au travail :

L'ISST constate que l'affichage de la composition des CHS des EPLE après présentation en conseil d'administration est généralement réalisé. En revanche, l'affichage des membres des CHSCT D et A, ou le moyen de connaître ces listes, n'est, sauf exception, pas effectué.

- sur les fiches de données de sécurité et de prise en compte du risque chimique dans les sites visités :

Constat est fait d'un volume important d'agents chimiques dans les salles de préparation de sciences et les laboratoires des Lycées, sans rapport avec les consommations annuelles. 8 fois sur 10 les sites visités n'ont pas présenté d'inventaire des Agents Chimiques Dangereux (ACD). Aucun inventaire n'a été présenté en particulier concernant le service général, la maintenance et la restauration. Des inventaires des produits disponibles dans les laboratoires et salles de préparations de physique chimie et de SVT des EPLE sont parfois présentés en lycée, mais rarement en collège.

Ces inventaires sont pourtant le premier acte de la mise en œuvre d'une politique de prévention du risque chimique. Les registres d'inventaires des agents chimiques dangereux (ACD) ont un suivi irrégulier lorsqu'ils existent.

- Sur le dossier technique amiante (DTA) :

Le DTA est absent dans de trop nombreux établissements. En conséquence, en cas de travaux de maintenance ou d'intervention d'une entreprise mandatée par l'établissement ou le chef de service aucune mesure de prévention n'est de fait mise en place dans les établissements n'ayant pas de DTA.

- Les registres de sécurité incendie :

L'ISST constate que leur tenue est différente selon les établissements. Le plus souvent, ce registre est mieux tenu que les autres, mais on pourrait faire mieux. Enfin, il constate que le plus souvent les documents ne sont pas envoyés aux directeurs d'école par la Mairie. Il rappelle que le directeur doit être vigilant sur les contrôles qui incombent aux Mairies.

Sur ces compétences, il rappelle que sa lettre de mission vient de l'IGAENR, et précise que le guide sur l'ISST joint avec le rapport d'activité est destiné à renseigner sur le travail d'un inspecteur.

Le CHSCTSD demande une explication sur le pourcentage de temps de travail (ETP) accordé aux deux conseillers de prévention. Le comité tire le même constat que l'ISST dans son rapport d'activité et trouve que la dimension de notre département devrait permettre d'envisager la mise en place de conseillers de prévention départementaux affectés à plein temps.

Un vœu est proposé pour l'affectation d'un ETP pour la mission de conseiller de prévention départementale du Val d'Oise.

Adoption du vœu à l'unanimité.

- Sur le suivi médical des contrats aidés, il précise que le ministère dans sa note « DAJ n°15-039 du 31 août 2015 » a fourni une réponse en disant que « les salariés titulaires d'un CUI, recrutés par un EPLE relèvent des dispositions du code du travail. Ainsi, le suivi médical de salariés bénéficiaires d'un CUI doit en principe être effectué par un médecin du travail. En vertu des dispositions de l'article 13 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, les médecins de prévention...sont à ce titre considérés comme des médecins du travail. Il en résulte que le médecin de prévention du rectorat est habilité à assurer le suivi médical des agents exerçant dans les EPLE. En revanche, s'agissant de l'examen médical d'embauche, celui-ci ne peut pas être réalisé par le médecin de prévention ».

-Sur le suivi médical des enseignants d'EPS :

Le médecin de prévention précise qu'elle se renseignera sur la possibilité de faire passer des visites médicales aux professeurs d'EPS âgés de plus de 55 ans. Le conseiller de prévention académique rappelle qu'il y aura une visite systématique de tous les agents de laboratoire des EPLE. Il signale aussi que l'on ne peut pas faire de visite plus souvent car l'académie manque de médecins de prévention. En effet, l'académie de Versailles dispose de 8 ETP de médecins de prévention seulement sur 20 possibles.

6 et 7) Bilan des remontées d'information sécurité : DUER, Registres :

Le conseiller de prévention départemental présente le tableau qu'il a élaboré pour le suivi des exercices d'évacuation et des registres de sécurité. Il précise que ce tableau a été établi sur la base des renseignements

fournis par les EPLE. Il constate que tous les établissements ont pris conscience de la nécessité de rédiger le DUER.

Sur les PPMS, il présente les données des écoles, collèges et lycées ayant réalisés leurs PPMS et dont les dossiers ont été envoyés à la DSDEN :

- Pour les établissements publics

* écoles : 775 sur 780 ;

* collèges : 51 sur 109 ;

* lycées 14 sur 45.

- Pour les établissements privés :

* écoles : 8 sur 24 ;

* collèges et lycées : 12 sur 44.

Le CHSCTSD constate que le retour des écoles sur le PPMS fait état de nombreux dysfonctionnements.

8) Suivi des situations ayant donné lieu à des signalements auprès du CHSCTSD dans les lycées, collèges et les écoles ;

- Lycée de Bezons :

Il est proposé que lors de la prochaine réunion, un exposé de la situation soit fait à la suite de la visite des conseillers de prévention. Une copie du DTA sera demandée au chef d'établissement.

- Collège Nicolas Copernic de Montmagny :

Les fissures n'ont fait l'objet d'aucun diagnostic à ce jour, ni de passage d'aucun expert. La DSDEN va s'informer auprès du conseil départemental.

La DASEN suit la situation de ces différentes situations avec beaucoup d'attention.

9) Mise en place d'une enquête sur les rythmes scolaires;

Le CHSCTSD réitère sa demande de mise en place d'une enquête sur les rythmes scolaires afin d'apprécier, grâce aux remontées des personnels, les difficultés qu'ils éprouvent au quotidien. Monsieur le secrétaire général signale que la question a été évoquée lors du CHSCTA du 12 avril 2016. Il a été décidé de dresser dans un premier temps un état des lieux des aménagements au temps scolaire mis en place dans les écoles. La question de la compétence du CHSCTSD est posée.

- **Vœu sur les Rythmes scolaires**

Le CHSCT Spécial Départemental du Val d'Oise demande que soit effectué un bilan précis des incidences sur les conditions de travail de nos collègues du 1^{er} degré depuis la mise en place des rythmes scolaires.

Adoption du vœu à l'unanimité.

- **Motion**

Adoption de la motion.

10) Programmation visite de la DSDEN en septembre prochain :

Le lycée TURGOT de Montmorency a été choisi. La date du 10 mai 2016 est retenue pour le GT de préparation de cette visite.

11) Questions diverses :

- Point sur la communication sur le CHSCTSD:

une solution sera trouvée pour que cet affichage soit obligatoire.

-Conditions de travail des directeurs (trices) des écoles ;

Lors du prochain CHSCTA de juin, sera élaboré un protocole sur l'allègement du travail des directeurs d'école, avec la mise en place en amont d'un groupe de travail académique.

-Formation des membres du CHSCTSD.

Les membres du CHSCTSD ont droit à une formation de 3 jours. 2 jours seront consacrés aux RPS. Il est à l'étude la mise en place de deux journées de formation à l'initiative des organisations syndicales. Certains membres font part de leur difficulté à participer aux formations des CHSCTSD et aux réunions, car ils ne sont pas remplacés.

- Point sur les festivités de fin d'année

Les maires autorisent l'utilisation des locaux, donc de ces festivités, mais n'assurent pas la sécurité.

Les festivités se déroulent hors temps scolaire, et que les kermesses organisées par les enseignants, sont placées sous leur responsabilité personnelle.

Le Directeur Académique adjoint des services de
L'éducation nationale du Val-d'Oise

Le Secrétaire du CHSCT

JEAN HUBAC

Rosario ELIA